

Contrat de vente des cartes de saillies 2019 de l'étalon « GEMME QATAR DE JALIMA »

Entre d'une part,

M, et Mme MOUROU Claude et Christine, Le Village, 04380 BARRAS ,

Email : cricrimourou@gmail.com ou americandrivedigne@gmail.com

gestionnaire et étalonnier pour la saison de monte 2019 de l'étalon GEMME QATAR DE JALIMA

Race Pur Sang Arabe, Sire n° 16309633M, agréé à la monte publique en France,

ci-après dénommé l'Étalonnier,

Et d'autre part,

le propriétaire de la jument : M.....

adresse :code postal :

Ville :tél. :

ci-après dénommé le Propriétaire,

Nom de la jument : Race :

n° SIRE :

Nom du centre d'insémination :tél. :

Nom du responsable du centre d'insémination :

Il est convenu ce qui suit

Les expéditions de semence réfrigérée ainsi que la production de sperme frais sur place commencent le 1^{er} avril 2019 et s'achèvent le 30 juin 2019

Les expéditions de semence réfrigérée commence le 15 mai 2019, sous réserve,

1) Type de monte :

Gemme Qatar de Jalima sera disponible en sperme frais, réfrigéré et congelé (à partir du 15 mai, sous réserve). La mise en place se fera dans tous les centres de mise en place agréés.

2) Prix des cartes de saillie 2019 :

100 € TTC à la réservation + 350 € TTC de solde poulain vivant à 48 heures. Il sera fourni 3 doses de sperme congelé par carte de saillie. Le transport de ces 3 doses est inclus dans les frais techniques.

3) Frais techniques :

- 90 € TTC payable à la réservation si la jument est inséminée en sperme frais dans les installations de RRéproduction - Haras du Mas de Reboul - 1115, chemin du Restaurant - 30130 Carsan.

-120 € TTC payable d'avance par envoi de sperme réfrigéré.

- 260 € TTC payable d'avance si la semence congelée est expédiée vers un autre centre de mise en place

Les frais techniques des cartes supplémentaires seront ramenés à 120 € TTC à condition que l'ensemble des doses soit expédié en même temps dans un même centre de mise en place.

4) Carte "Avantage" :

Dans le cas où la jument susnommée serait pleine sans avoir consommé toutes les doses, le propriétaire, après avoir informé l'étalonnier de la gestation confirmée de sa jument , pourra faire inséminer une 2^{ème} jument avec les paillettes restantes. La part réservation de la saillie de cette jument ne sera facturée qu'après contrôle de gestation positif pour 50% de la part réservation, soit 50 € TTC, plus le solde de 350 € TTC, poulain vivant à 48 heures. Il ne sera pas facturé de frais techniques.

Aucun envoi de doses ne sera fait pour cette 2^{ème} carte.

5) Expédition des doses en IAC. :

Les doses ne seront expédiées qu'après réception du règlement de la part réservation et des frais techniques, soit 360 € TTC et d'un chèque de 350 € TTC pour le solde. Le chèque correspondant au solde sera encaissé le 1^{er} octobre 2019 ou restitué au propriétaire ci celui-ci fourni avant cette date un certificat de viduité de la jument susnommée. Le délai entre la demande d'expédition et la réception par le centre de

mise en place est de 8 jours ouvrés. Les doses non utilisées ne seront ni reprises, ni remboursées.

6) Frais de suivi et de mise en place :

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive du propriétaire de la jument.

A chaque expédition de sperme congelé sera jointe une paillette de test afin que le centre destinataire vérifie la qualité de la semence après le transport. Aucune réclamation ne sera prise en compte au delà d'un délai de 48 heures après la livraison

Le propriétaire informera le centre de mise en place, avant la 1^{ère} insémination, que l'utilisation de la semence vaut acceptation de sa qualité.

Fait à le

Je soussigné.....déclare avoir compris les termes du présent contrat.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le propriétaire

L'étalonnier